



HAPPY BOULOT

France  
hello@happyboulot.com  
[www.happyboulot.com](http://www.happyboulot.com)

## CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Nous garantissons à nos clients la sérénité

*“Nous nous engageons pour vous apporter un service de qualité.”*

Les conditions générales de vente ont été pensées pour vous accompagner dans votre processus d'achat. Vous êtes sur le point d'acheter une des formations, prestations de la Société **HAPPY BOULOT** et en le faisant vous avez décidé de prendre un nouveau cap dans votre vie.

Pour cette raison, nous sommes très fier(e) de vous !

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **HAPPY BOULOT** et de son client dans le cadre des prestations de services suivantes : Formation, conseil, bilan de compétences, coaching professionnel et personnel, orientation scolaire, autres prestations.

#### Article 1 : Acceptation des conditions générales de vente

Quand vous validez votre commande, vous déclarez accepter pleinement et sans réserve les présentes conditions générales de vente et de participation.

#### Article 2 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente concernent les formations présentielle et distancielles. Les formations présentielle, peuvent être réalisées dans les locaux de l'organisme de formation ou dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du client.

**HAPPY BOULOT** se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales, sans qu'il ne soit nécessaire d'informer ou d'obtenir l'accord de qui que ce soit. Les conditions générales applicables seront celles en vigueur au moment de la livraison des produits ou services. Les formations concernées s'entendent des formations proposées au catalogue et sur le site internet de l'Organisme de Formation Est considérée comme « client » toute personne physique ou morale réalisant auprès de **HAPPY BOULOT** une commande.

#### Article 3 : Public concerné et limitation d'âge

**HAPPY BOULOT** a pour vocation de proposer un éventail de produits et services strictement réservés aux salariés, secteur privé ou public, chefs d'entreprise, autoentrepreneurs, demandeurs d'emploi, étudiants. Ces outils, formations, et autres produits et services visent à remplir notre objectif : Formation, Conseil et accompagnement en évolution professionnelle et personnelle.

Des limitations d'âge s'appliquent : Les participants mandés par les entreprises clientes de nos formations doivent être âgés de plus de 16 ans.

Tout utilisateur ne remplissant pas ces critères (âge supérieur à 16 ans) sera immédiatement supprimé de notre base de données dès que ce fait est porté à notre connaissance. De même, tout client ne répondant pas à ces critères sera immédiatement remboursé et un retour du ou des produits concernés sera exigé.

#### Article 4 : Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute commande ne prend effet qu'au travers soit d'un bulletin d'inscription, un email ou suite à un premier RDV) ou validée sur notre site internet est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage donc à être présent aux dates, heures et lieux prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formations choisie (titre et date). La commande d'une formation/prestation donne lieu à la signature d'un contrat bipartite ou d'une convention tripartite. L'Organisme de Formation fournira à chaque participant une convocation précisant les horaires exacts et le lieu de formation/prestation. Le lieu de formation/prestation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Inscription via mon compte formation :

Cas particulier : mon compte formation. Toute inscription sur mon compte personnel formation est soumise aux conditions générales d'utilisation.

Pour toute information, consultez le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation>

Au terme de la formation/prestation l'Organisme de formation adressera la facture avec la ou les feuilles de présence du bénéficiaire ainsi que les attestations de participation en vue du paiement de la prestation.

#### Article 5 : Propriété Intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de Formation. Ceci, dans leur intégralité, tant dans leur présentation que dans leur contenu (dans sa totalité ou de manière séparée) direct ou indirect, quel qu'en soit la forme, sont protégés par les lois en vigueur sur la propriété intellectuelle et/ou industrielle.

Toute reproduction, et/ou diffusion et/ou communication, et/ou représentation et/ou réutilisation, et/ou adaptation, que cela soit de manière partielle ou intégrale, sous quelque forme que ce soit, tout enregistrement, qu'il soit sous format audio et/ou vidéo, sont interdits, sauf autorisation expresse préalable de **HAPPY BOULOT** ou de ses ayants droits, et dans le cas contraire sont donc constitutifs de contrefaçon et passible à ce titre des sanctions prévues par la loi.

Dématérialisation des supports : Dans le cadre d'un engagement de **HAPPY BOULOT** pour l'environnement, les supports fournis pour les sessions de formation sont des supports dématérialisés.

#### Article 6 : Commande

Le client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois de son pays ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Il se porte fort du respect de ces CGV pour l'ensemble de son organisation. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par la Société constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Toute commande passée sur un site appartenant à **HAPPY BOULOT** implique l'acceptation intégrale et sans réserve des présentes conditions générales de vente.

#### Article 7 : Prix

Les prix indiqués sur la facture sont ceux figurant sur le devis et sur le contrat ou convention. Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les frais de support éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la formation et ne



HAPPY BOULOT

France  
hello@happyboulot.com  
[www.happyboulot.com](http://www.happyboulot.com)

## CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

peuvent être décomptés du prix de vente. Le prix peut être modifié à tout moment. Toutefois, le tarif appliqué à une commande sera celui annoncé au moment de la commande.

### Article 8 : Règlement et modalité de paiement

Règlement par l'entreprise ou financement personnel

Les factures sont payables, sans escompte à l'ordre de HAPPY BOULOT à réception ou à 30 jours à réception de facture selon accord entre les parties. Le règlement des prestations s'effectue soit par chèque à l'ordre de HAPPY BOULOT, et envoyé à l'adresse ci-dessous

#### HAPPY BOULOT - La Tuilerie - 31450 BAZIEGE

Soit par virement, un relevé d'identité bancaire sera transmis par mail au client.

- Règlement par un opérateur de compétences (OPCO)

Si le client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de celle-ci et de la bonne fin de cette demande
- De joindre à HAPPY BOULOT une copie de l'accord de prise en charge.
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCO qu'il aura désigné.

En cas de paiement partiel du montant de la formation par l'OPCO, le solde sera facturé au client. Si HAPPY BOULOT n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1<sup>er</sup> jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation. En cas de subrogation de paiement demandée par l'entreprise auprès de son OPCO, la facture sera transmise, après réalisation de la prestation, à l'OPCO désigné. En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le client sera redevable de l'intégralité du coût de la prestation et sera facturé du montant correspondant.

Mon compte formation : Le client (bénéficiaire) mobilise ses droits formations sur [moncompteformation.fr](http://moncompteformation.fr) et règle en ligne le reste à payer : HAPPY BOULOT adressera la facture à la Caisse des Dépôts et Consignations N°Siret 180.020.026.00019 56 Rue de Lille 75536 PARIS 07 SP.

En cas de défaut de paiement total ou partiel, conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux annuel de 20%, et une indemnité de 40€ sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, par nos clients professionnels.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, HAPPY BOULOT se réserve la faculté de suspendre toute formation ou prestation en cours et/ou à venir.

Clause résolutoire :

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause « retard de paiement », l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la prestation sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société HAPPY BOULOT.

### REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où le client passerait une commande à HAPPY BOULOT, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), HAPPY BOULOT pourra refuser d'honorer la commande et de délivrer les formations concernées, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

### Article 9 : Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de Formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours ouvrés avant la date de la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription sans autre indemnité.

### Article 10 : Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation, sans frais, si la demande formulée par écrit ou par mail parvient à l'Organisme de formation au moins 16 jours ouvrés avant la date de la formation : HAPPY BOULOT La Tuilerie 31450 BAZIEGE [hello@happyboulot.com](mailto:hello@happyboulot.com) L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 15 et 4 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 3 jours ouvrés qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera recevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit ou par mail à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

Condition de report d'une séance : Le client peut annuler une séance dans la mesure où cette annulation survient au moins quatre jours ouvrés avant le jour de l'heure prévus. Toute annulation d'une séance doit être communiquée par e-mail à l'adresse : [hello@happyboulot.com](mailto:hello@happyboulot.com). La séance peut ensuite être reportée selon le planning du consultant/formateur.

Clause de Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

### Article 11 : Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

SIRET : 489 289 991 00056

Organisme de formation enregistré sous le N°76 31 08175 31 auprès de la Préfecture de région Midi-Pyrénées

Assurance professionnelle : BPCE IARD Chaubray BP 8410 - 79024 NIORT Cedex sous le N°1313560 40 L

**Article 12 : Condition de participation**

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de **HAPPY BOULOT**, affiché et joint au contrat/convention de formation/prestation. Si la formation se déroule hors des locaux de **HAPPY BOULOT** les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement du règlement intérieur.

**Article 13 : Délai de rétractation**

Conformément à l'article Article L121-21 du code de la consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date d'achat pour un service ou de la date de réception pour un produit, pour exercer son droit de rétractation. S'il souhaite exercer ce droit, le client devra rédiger une déclaration exprimant sans ambiguïté sa volonté de se rétracter et l'envoyer à **HAPPY BOULOT La Tuilerie 31450 BAZIEGE** par lettre recommandée avec accusé de réception. Le remboursement sera effectué par **HAPPY BOULOT** dans les délais légaux prévus dans le code de la consommation. Passé ce délai légal, les sommes dues par **HAPPY BOULOT** seront automatiquement majorées aux taux légaux stipulés dans le code de la consommation. Par ailleurs, tous types d'avantages, d'offres promotionnelles, de quelque nature qu'ils soient, qui seraient liés à l'achat d'origine pour lesquels le client ferait valoir son droit à rétractation seront automatiquement annulés. En tout état de cause, ce droit ne pourra être exercé pour un service exécuté ou dont l'exécution a commencé. Par ailleurs, **HAPPY BOULOT** ne procédera à aucun remboursement dans les cas suivants, à quelque moment que ce soit, et pour quelque motif que ce soit :

- Absence lors de la délivrance du service
- Demande d'annulation au cours de la délivrance du service

Certains des produits et services proposés ne sont pas soumis à ce droit de rétractation. L'article L121-20-2 du code de la consommation écarte ou exclut notamment :

- Les services de formation (en ligne ou sous format CD/DVD) basés sur des enregistrements audio et vidéo,
- Les prestations de service tel que le consulting marketing si la prestation a démarré dans les 7 jours suivant signature du contrat.

**Article 14 : Notion de « démarche nécessaire »**

Nos contrats concernent des services de formations qui contiennent fréquemment des plans d'action, suggestions, recommandations, que nous demandons au client d'implémenter pour obtenir la compétence ou le résultat visé par la formation. Avant tout remboursement, la société demandera au Client de présenter les preuves de la réalisation de ces Démarches Nécessaires. Cette preuve devra impérativement être fournie au plus tard 7 jours ouvrés après que la société ait accusé réception de la demande de remboursement.

**Article 15 : Protection des données personnelles**

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne. Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur l'un des sites du réseau de **HAPPY BOULOT**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/publications de la part de la société par email, courrier ou téléphone, et accepter de recevoir la newsletter. Il est libre de se désinscrire à tout instant. Il suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin des emails.

**HAPPY BOULOT** informe le client qu'il peut être effectué sur l'ensemble des sites un suivi de la fréquentation. Pour cela, recours peut être fait à des outils tels que Google Analytics, Xiti, ou encore Google Optimiseur de site, cette liste étant non exhaustive. Ces données, non nominatives, permettent d'améliorer l'expérience d'utilisation des sites Internet, et de personnaliser les sites en fonction des demandes fréquentes des utilisateurs. Les pages de confirmation et conversion des formulaires sont en général équipées du dispositif Google Optimiseur de Site afin de mesurer leur efficacité et le niveau d'intérêt des prospects et clients. Le client a la possibilité de consulter sur le lien suivant, les Règles de confidentialité de Google Optimiseur. Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant et/ou souscripteur et/ou utilisateur consent implicitement à ce qu'il puisse être filmé, photographié et enregistré durant les événements organisés par **HAPPY BOULOT**.

Toutefois, conformément aux dispositions légales stipulées dans le cadre du droit à l'image et de la protection de la vie privée :

- Pour les personnes majeures

Avant toute diffusion d'une image de la personne dans un cadre privé, **HAPPY BOULOT** devra obtenir son accord écrit en précisant à quelle date et à quel endroit elle a été réalisée. Cet accord sera donné pour un usage précis et ne pourra être global. Un nouvel accord devra être obtenu pour chaque rediffusion d'une image dès lors que le but sera différent de celui de la première diffusion.

- Pour les personnes mineures

L'autorisation des parents (ou du responsable) d'un enfant mineur devra obligatoirement être obtenue par écrit. Ces stipulations protègent aussi les droits des intervenants et/ou formateurs et/ou animateurs de **HAPPY BOULOT**. A savoir, que toute diffusion d'image qui serait faite à titre non informatif par une personne qui n'aurait pas obtenu un accord écrit tel que mentionné ci-dessus constituerait une atteinte au droit à l'image et donc une violation de la vie privée passible des recours et sanctions prévues par la loi.

**Article 16 : Limitations et / ou exclusions de responsabilité**

Le client et/ou participant et/ou souscripteur et/ou utilisateur déclare reconnaître et/ou exprimer et/ou accepter et/ou approuver sans réserve que :

- Tout type de contenu délivré par **HAPPY BOULOT**, sous quelque forme qu'il soit (idées, concepts, stratégies, conseils, etc...) ne donne lieu à aucune promesse ni garantie, de quelque nature qu'elles soient (résultats, gains, bénéfices, succès, performance, etc...)
- **HAPPY BOULOT**, ses représentants légaux, les représentants habilités de **HAPPY BOULOT**, ses partenaires, ses fournisseurs ne sont pas responsables ou porteur d'une quelconque promesse ni garantie.
- Il est donc seul responsable de son degré de participation/d'implication, de ses décisions, actions et résultats.
- Qu'il ne cherchera d'aucune manière à rendre **HAPPY BOULOT**, ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de **HAPPY BOULOT**, responsables de son degré de participation/d'implication, de ses décisions, actions ou résultats.
- **HAPPY BOULOT** ne serait être tenu responsable, sous aucune circonstance, de toute perte ou de tout dommage causé ou supposé causé en relation avec l'utilisation de ses conseils, produits ou services, quel qu'il soit et sous quelque forme que ce soit.
- **HAPPY BOULOT** ne propose aucun conseil professionnel de type médical, psychologique ou financier et que tout type de contenu délivré par **HAPPY BOULOT**, sous quelque forme qu'il soit (idées, concepts, stratégies, conseils, etc...), ne peut se substituer à l'avis et/ou l'intervention



HAPPY BOULOT

France  
hello@happyboulot.com  
[www.happyboulot.com](http://www.happyboulot.com)

## CGV CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

d'un professionnel dûment habilité par un diplôme reconnu par les autorités compétentes. De ce fait, **HAPPY BOULOT**, ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de **HAPPY BOULOT** ne peuvent en aucun cas être tenus responsables, de quelque manière que ce soit, de dommages de quelque nature qu'ils soient (dommages corporels, financiers, maladies, décès, etc...)

- En tout état de cause, la responsabilité de **HAPPY BOULOT**, de ses représentants légaux, ses partenaires, ses affiliés, ses fournisseurs, les personnes habilités de **HAPPY BOULOT**, serait le cas échéant contractuellement limitée, à un dédommagement qui ne pourrait être supérieur aux montants engagés pour l'achat du bien ou service, qu'il s'agisse de dommages (même corporels) ou de pertes subis ou autres causes.

### Article 17 : Affiliation et recommandations

Au sein de nos newsletters, communications, et formations, nous pouvons être amenés à vous recommander des outils, sites internet, produits, ou prestataires de service pouvant vous apporter un complément utile à nos formations. Quand c'est le cas, nous sommes généralement partenaires des entreprises qui commercialisent ces produits ou services - nous touchons donc une commission si vous décidez d'acheter ces produits ou services sur notre recommandation.

### Article 18 : Droit applicable

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de vente, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, seront soumises au droit français.

### Article 19 : Informations sur HAPPY BOULOT

**HAPPY BOULOT** est une micro-entreprise dont le siège social est situé à : La Tuilerie 31450 BAZIEGE, immatriculée sous le N °489 289 991 00056 – Organisme de formation enregistré sous le N° 76 31 08175 31 auprès de la Préfecture de région Midi-Pyrénées.

### Article 20 : Réclamation - Tribunal compétent

Si une « partie prenante » manifeste d'une quelconque façon un mécontentement, de manière verbale (en face à face ou au 06.17.79.69.07 ou écrite, cette « partie prenante » est invitée à formaliser son mécontentement au moyen du formulaire adéquat.

Ce formulaire est disponible sur notre site Internet [www.happyboulot.com](http://www.happyboulot.com) "Formulaire\_reclamation" ou sur demande directe par mail faite à HAPPY BOULOT [[barbara@happyboulot.com](mailto:barbara@happyboulot.com)], en indiquant « RECLAMATION » dans l'objet du mail, ou par voie postale : HAPPY BOULOT – LA TUILERIE – 31450 BAZIÈGE. Les réclamations adressées font l'objet d'un traitement raisonnable et rapide.

Chaque réclamation doit être consignée et des mesures de traitement sont mises en place rapidement. Le « réclamant » est averti des modalités de traitement des réclamations, et reçoit une réponse appropriée dans les meilleurs délais. Si besoin, le recours à un Médiateur\* externe peut être requis, prioritairement aux voies judiciaires usuelles, notamment en cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

\*Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site :

<http://cnpm-mediation-consommation.eu>

ou par voie postale en écrivant à

CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION

27, avenue de la Libération – 42400 SAINT-CHAMOND

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de Grande Instance de Toulouse.

Barbara HENN

Fondatrice et Dirigeante HAPPY BOULOT

HAPPY BOULOT  
Siège social : La Tuilerie 31450 Baziege  
Siret : 489 289 992 00056  
Enregistré sous N° 76 31 08175 31